



*Des Malts Belges qui Rendent Vos Bières Si Spéciales*

## SPÉCIFICATION

### MALT CHÂTEAU RYE NATURE® (SEIGLE BIO) Année de récolte 2025

Paramètre	Unité	Min	Max
Humidité	%		6.0
Extrait fine mouture (matière sèche)	%	81.0	
Coloration du moût	EBC(Lov.)	3 (1.7)	8 (3.6)
Protéines totales (base sèche)	%		11.00
Grains entiers	%		3.0

#### Caractéristiques

Type de malt BIO entièrement modifié et décortiqué avec une teneur élevée en  $\beta$ -glucane. Il se comporte bien dans un empâtage par infusion à température unique.

#### Particularités

Donne une couleur dorée à votre bière BIO. Ce malt BIO apporte une touche unique de saveur de seigle et ajoute une complexité intéressante en offrant une nouvelle touche dans de nombreux styles de bière BIO bien connus.

#### Usage

Jusqu'à 30% du mélange

#### Stockage et délai de dépôt

Le malt doit être stocké dans un espace propre, frais (< 22 °C), sec (< 35 HR %) et sans infestation. Pour les meilleurs résultats, nous recommandons d'utiliser tous les produits concassés dans les 3 mois et tous les produits en grains entiers dans les 24 mois qui suivent la production. Les malts qui ne sont pas stockés de manière appropriée peuvent perdre de la fraîcheur et de la saveur.

#### Emballage

Sacs (25kg, 50kg) ; big bags (400 – 1250kg).

**CERTISYS** Organisme de Certification: CERTISYS Av.de l'Escrime, 85 Schermlaan, B-1150 Bruxelles, Belgique, [www.certisys.eu](http://www.certisys.eu). Le malt BIOLOGIQUE que nous vous avons livré est produit par la MALTERIE DU CHATEAU, dûment agréée, comme en atteste la certification de CERTISYS en votre possession. CERTIFIÉ PAR BE BIO 01.

#### IMPORTANT

Nous assurons pour tous nos malts une traçabilité à 100% du champ d'orge à travers le maltage jusqu'à livraison selon Le Règlement (CE) n° 178/2002 concernant la traçabilité des denrées alimentaires.

Tous nos malts sont fabriqués selon la méthode de maltage traditionnel durant 8 à 10 jours d'où une solide garantie de haute modification des grains et de la qualité supérieure des malts Premiums.

Nos malts sont fabriqués en stricte conformité avec la Législation concernant l'utilisation d'OGM, qui interdit la production de malt obtenu à partir d'orge génétiquement modifiée au sein de la Communauté européenne (Règlement (CE) n° 1829/2003).

Notre production est en stricte conformité avec les normes HACCP (Hazard Analyses of Critical Control Points) en vigueur.

Nos malts ne dépassent pas les valeurs limites de taux admissibles des pesticides, herbicides, et mycotoxines, selon les normes de l'UE et Internationales.

Les livraisons de nos malts sont effectuées exclusivement par des transporteurs certifiés GMP.

La Malterie du Château SA (Castle Malting); Site de production : Rue de Mons 94, 7970 Beloeil, Belgique  
Site de distribution : Rue de l'Orbette 1, 7011 Ghlin (Mons), Belgique; Siège administratif : Rue de Mons (Bel) 94, 7970 Beloeil, Belgique  
Tél. : +32 87 662095; [info@castlemalting.com](mailto:info@castlemalting.com); [www.malterieduchateau.com](http://www.malterieduchateau.com); RPM Tournai 79754; TVA : BE0455013439  
CBC Banque SA - Avenue Albert 1er 60 - 5000 Namur Account : 193-1242112-48 IBAN : BE11 1931 2421 1248 BIC : CREGBEBB